

COMPLICE

Patrimoine

DES CONSEILS POUR TOUS



N° 1 | OCTOBRE 2020



LA FAMILLE

- Les dons familiaux de sommes d'argent sont susceptibles de bénéficier d'une nouvelle exonération studio plafonnée à 100 000 € p. 3
- Les conséquences fiscales du divorce p. 5
- La donation-partage aux enfants p. 5
- La protection volontaire du conjoint survivant p. 6

LA FISCALITÉ

Le plafond des dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté est relevé à 1 000 € pour l'imposition des revenus de 2020 p. 7

LA RETRAITE

À titre exceptionnel et temporaire, les travailleurs non salariés peuvent débloquer leur épargne retraite jusqu'à 8 000 € p. 8

LES VALEURS MOBILIÈRES

- Les contribuables qui y ont intérêt peuvent opter rétroactivement pour l'application du barème progressif de l'IRP p. 9

L'ENTREPRISE

Covid-19 : bientôt un dispositif d'assurance spécifique pour garantir les entreprises contre les risques économiques exceptionnels ? p. 10

LA CESSION DE L'ENTREPRISE

- « Pacte Dutreil » : l'excédent de trésorerie d'une exploitation individuelle n'est pas éligible au régime d'exonération partielle p. 13
- Abattement dirigeant prenant sa retraite : le concubin n'appartient pas au cercle familial du cédant pour apprécier le seuil de détention de 25 % p. 14